



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/245

Objet : Autorisation de signature de la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - AESN - pour la gestion des Eaux Pluviales en zones urbaines pour la création d'une Cour Oasis de l'école élémentaire Orangis

Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 18 septembre 2024, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 23
Excusés représentés : 7
Absents : 5

* Arrivées à 18h36 au cours de la présentation du point n°1 inscrit à l'ordre du jour

** A quitté la séance à 19h49 en confiant son pouvoir à F. Deraedt au cours du point n°14 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani**, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Annabelle Mallet, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik, Nejla Toptas, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Serge Mercieca à Gilles Melin, Siegfried Van Waerbeke à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Omar Abbazi à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Véronique Gauthier, José Peres à Erick Couturier, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Christian Amar Henni, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/245

Objet : Autorisation de signature de la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - AESN - pour la gestion des Eaux Pluviales en zones urbaines pour la création d'une Cour Oasis de l'école élémentaire Orangis

Environnement

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Gilles MELIN, Adjoint au Maire chargé de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme « Eau et Climat » 2019-2024, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, adopté par le comité de bassin du 9 octobre 2018,

VU la convention d'attribution et de paiement de l'aide financière proposée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie et Ecologie en date du 18 septembre 2024,

CONSIDERANT le projet de réaménager et de renaturer la cour de l'école élémentaire d'Orangis sous la forme d'une « Cour Oasis » (Ouverture, Adaptation, Sensibilisation, Innovation et lien Social),

APRES DELIBERATION

APPROUVE les termes de la convention d'attribution et de paiement de l'aide financière proposée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi que tous les documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

Publié le : 01 OCT. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION
(L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

